



Rapport de la Commission de Gestion concernant le Préavis N° 10/2025 « Rapport de gestion 2024 »

La Commission de Gestion, composée de Mmes Evelyne Baumann (Présidente), Karin Kern, Sylvette Aubord et de MM Sylvain Henneberger, Ralf Dislich, Patrice Copin et François Jobin, s'est réunie à 5 reprises en 2025.

14 janvier : CoGest
28 avril : CoGest + Municipalité in corpore
28 mai : CoGest + M. J. Jaccot Boursier, Mme S. Mottet Adjoint et M. A. Matthey
Municipal
3 juin : CoGest
10 juin : CoGest + Municipalité in corpore

Lors de sa première séance, la Commission de Gestion a choisi d'examiner les comptes 2024, d'approfondir 3 préavis terminés cette même année et d'aborder 2 sujets.

- Subventions au développement durable
 - La maison des jeunes
 - La réfection de la cuisine du collège Jura
-
- La location des locaux communaux
 - Le service technique

En annexe, les questions posées et les réponses de la Municipalité concernant les préavis 9 et 10-2025.

La Commission tient à remercier toutes les personnes qui lui ont permis, par leur présence, leurs explications précises et détaillées, d'aller de l'avant dans son travail.

Subventions au développement durable:

En 2024 La nouvelle directive est entrée en force.

La situation s'est stabilisée avec des engagements qui ne dépassent pas les recettes.

La CoGest continuera à veiller à la gestion rigoureuse de ce compte.

En fonction de la fluctuation des demandes, la directive pourrait être revue.

Maison des Jeunes:

Ce projet initié par la Municipalité répond à une demande. Il est positivement observé alentours et pourrait susciter d'autres démarches de ce type.

Par ailleurs, plusieurs propositions d'utilisation des locaux ont été déposées auprès de la Municipalité. Dans ce sens, l'UAPE l'occupe d'ores et déjà quelques heures.

Réfection de la cuisine Collège Jura:

À l'invitation de la commune, en décembre 24, une délégation de la commission s'est rendue sur les lieux. Fabrice Marendaz a commenté les travaux réalisés.

Les adjudicataires ont été principalement locaux. Nous saluons ce choix.

Après négociations des rabais ont été obtenus .

Ce projet qui n'a pas fait l'unanimité devant le conseil a été très bien mené.

Les écoles, principales utilisatrices, disposent d'un lieu assaini, moderne et fonctionnel.

Ce local peut être loué à des tiers sous certaines conditions.

Location des locaux communaux:

La commission a questionné le système de location des salles et refuges de Hautemorges.

Le délai de réservation, à l'exception des trois salles de grande capacité (Apples - Sévery - Chaniaz), nous paraissait rédhibitoire, tout comme le fait de ne louer qu'à un seul bénéficiaire par fin de semaine. Exemple: vendredi soir loué = salle indisponible le samedi et le dimanche.

Service technique:

Le service technique a les compétences nécessaires pour assurer un service de qualité. Au besoin, il sait s'appuyer sur des compétences extérieures.

Le service technique travaille avec plusieurs outils de planification pour anticiper les travaux à venir.

Les entreprises locales sont prioritairement privilégiées. Elles sont néanmoins mises en concurrence afin d'obtenir les meilleurs prix.

Pour les gros investissements, les procédures sur les marchés publics sont respectées.

Politique de stationnement:

L'information sur ce sujet sera publiée dans le prochain bulletin d'information.

La présence de l'ASP sur le territoire de la commune répond déjà aux principales attentes concernant les infractions routières et les incivilités.

Recommandations et conclusions:

Nous comprenons que le système de locations des locaux communaux est mis en place pour préserver le personnel, mais plus de souplesse serait souhaitable.

La Municipalité mentionne que les délais peuvent être plus courts sur appel au service de location. Cette manière de procéder crée toutefois une inégalité de traitement.

En 2024, cinq demandes de crédit complémentaire au budget ont été soumises au Conseil Communal dont quatre au cours du premier semestre.

La CoGest rejoint l'avis de la CoFin et demande que le budget tienne compte des dépenses prévisibles et que la Municipalité n'ait plus recours à cette procédure.

Une amélioration de la marge de précision lors de l'établissement du budget est souhaitée.

Les préavis soumis doivent être anticipés et une consultation des commissions en amont est attendue.

Les deux préavis refusés en 2024 par le Conseil communal auraient très certainement eu plus de chance d'aboutir.

Une évolution positive a été constatée en cours d'année. Nous souhaitons que cette tendance persiste et soit encore développée.

La Commission de Gestion remercie la Municipalité ainsi que tous les collaborateurs de Hautemorges pour la bonne gestion de notre commune et le travail effectué en 2024.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion propose à l'assemblée de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

Le Conseil communal de Hautemorges

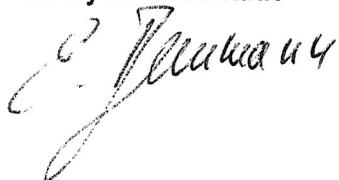
- vu le préavis N° 10-2025
- ouï le rapport de la Commission de Gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter le rapport de gestion 2024
- d'en donner décharge à La Municipalité, au boursier et aux membres de ladite Commission.

Hautemorges, le 16 juin 2025

La Présidente
Evelyne Baumann



La Rapporteuse
Sylvette Aubord

